

Le 26 juin 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON.

**Procurations** : Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

**Absente** : Madame RODRIGUES.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Renouvellement du Projet Educatif de Territoire**

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 7 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé la prolongation du Projet Educatif De Territoire (PEDT).

Il expose que le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Le PEDT, en prévoyant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent.

Monsieur le Maire indique que la convention initiale établissant le PEDT précise notamment :

- Le contexte : éléments de diagnostic et état des lieux infra-communal,
- Les modalités de pilotage et les partenariats à mettre en œuvre,
- La démarche éducative pour l'aménagement des rythmes de l'enfant,
- La sécurisation de la journée de l'enfant,
- La participation des familles.

Il ajoute que le bilan du précédent PEDT, prolongé jusqu'à 2023, a été effectué avec tous les acteurs concernés à travers différents temps d'échanges et a permis de mettre à jour le nouveau PEDT avec des axes éducatifs actualisés et clarifiés.

Dans un second temps, les partenaires ont pu valider les propositions pédagogiques et les pistes d'action.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230627-2023-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire annonce qu'en accord avec les services départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports (SDJES), et de l'Education Nationale de la Loire, il a été décidé de signer un nouveau PEDT couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 aout 2026.

Il fait remarquer que ce document est le fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs et partenaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Projet Educatif de Territoire sur la Commune d'Andrézieux-Bouthéon jusqu'au 31 aout 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit PEDT, ainsi que tout document afférent à ce dispositif, y compris d'éventuels avenants,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions relevant de la commune sont inscrits au budget.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 juin 2023

Le Maire,  
François DRIOL

Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET

